

GRENETTE
x, à 8 h 30 du soir
ébénistes des officiers
REANCE
or GOUDET
armées britanniques

PLACES :
Entrez 1 franc
magasin de cigarettes :
La Haye, rue
de la Gare.

sainissement

RODUITS EN CIMENT
RG, à l'avantage d'infra-
structures de drainage qu'elle
des routes en ciment
à des conditions avan-
tageuses. Tél. 717-1550

DU NIJI, 10
m. 845

SESSION

age de Belfaux met en
s drains suivants : 48,400
cm ; 3,800 de 10 cm ; 8,040
en ciment ; 780 de 14 cm.

nt les prix pour marchan-
tise à la brique et ren-
aux villages devant par-
tient, pour le 1^{er} fe-
vrier 1919.

La Commission

ères publiques

2 h. de l'après-midi, à sa
Vve Alice Chavallaz, née
aux encheres publiques,
à Ecuvillens, délégués
du 12 du registre foncier de
nent maison forte avec
rue, cour, place, jardin
d'environ 8 poses de terre,
cité dans toutes les cham-
pagnies.

es ventes en un équilibre.
1919.

Chavallaz, née Gayler.

e charpente

KLER, fils
de Rome

en gros & détail
ches

CHAUFFAGE

é et compé, fagots
A DOMICILE

ne 2,68

publique

xposera en vente aux in-
séances de l'horloge Po-
taineau, près Grivates,
les 9 heures du matin ; 1
pont dont 1 à un cheval,
pense, 1 tél. à puris ave-
nt à marché avec caisse
de chevaux, 2 collines
caisse à gravier, 2 char-
iots à paille, 1 remorque
et un mangeur, 1 cou-
che, clochette de vache
-telle, 2 bœufs à fumier,
touche, râtaux, châles,
que 200 kilos de menues de
18 pouces et beaucoup
un compant.

Les expéditions.

le cuisines

minimum, etc.

s de bains

et séchoirs

distiller, etc.

H. Fribourg

tation. Etamag.

Saint-Paul

Avenue de Pérolles

URG

pratiques :

leuriste. Fr. 8,75
Le Jardiner mo-

Fr. 7,-
ennemis. Les parasites
ordinaire. Fr. 1,60

tre de tout à mon-
Fr. 0,15

et le monde 80 cent.
la, ilote de la Ma-

Fr. 2,50
a cuisine magique ou
e cuisine avec écono-

Fr. 0,15

La cuisine des mé-

Fr. 1,40

am llore de compli-

te. Fr. 0,50

80 cent.

Fr. 0,50

La cuisine

49^{me} année — N° 24

Le numéro 10 centimes — SECONDE EDITION

Judi 30 janvier 1919

RÉDACTION

ADMINISTRATION

BUREAU DES ABONNEMENTS

Institutrice Suisse Catholique

Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

1 mois 5 francs 6 mois 25 francs

Stranger 4 - 10 - 15 - 20

Tous les bureaux de poste se chargent de
gérer les prix d'abonnement moyens
sans surtaxe de 10 centimes.

Compte de chaque portail 24.

D.L.X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES

Publicités

S.A. SUISSE DE PUBLICITÉ

Bas St-Pierre

Fribourg

PRIX DES ANNONCES

Nombre	1/2 page	1/4 page	1/8 page
1	15 francs	10 francs	5 francs
2	12 francs	8 francs	4 francs
3	10 francs	7 francs	3 francs
4	8 francs	6 francs	3 francs

N.V.Z.

l'assurance-accidents sont un enseignement qu'il ne faut pas négliger. L'autre jour, le chef du Département militaire a donné à entendre que les dépenses pour l'aviation et pour les automobiles de l'armée seraient ajoutées au compte de mobilisation. On avait promis que ces comptes seraient arrêtés au 31 décembre 1918. C'est une déception.

M. Wetstein (Zurich) rassure les Confédérés de la Suisse romande et de la Suisse catholique. La révision totale de la Constitution aura surtout pour but d'établir l'équilibre social. Elle ne devra pas forger des chaînes pour une minorité confessionnelle, ni introduire une centralisation préjudiciable pour une minorité linguistique. Une entente est possible sur ce large terrain de liberté et de démocratie.

M. de Montenach (Fribourg) constate que M. Usteri a creusé le sujet dans toute sa profondeur. Mais son exposé appelle des réserves. Les réformes les plus urgentes sont celles qui concernent la famille. On devra tenir compte du milieu social. Nous les voulons pas de réformes de confection achetées dans les grands bazars de l'étranger. Nous les voulons à notre mesure, et elles ne devront pas servir à de nouveaux empêtements du pouvoir central, ni à échiver l'équilibre entre les villes et la campagne.

En ce qui concerne la révision totale de la Constitution, l'orateur met en garde contre une agitation malsaine et morbide qui étonne nos voisins. Il ne faut pas que les socialistes puissent dire, en présence de notre action sociale fébrile, qu'ils n'ont qu'à se croiser les bras.

M. Gabuzzi (Tessin) ne souhaite pas la création d'une grande institution centrale pour la nouvelle assurance. Tous les nouveaux rouages bureaucratiques et centralisateurs mettent en danger l'organisme de notre Confédération d'Etats. C'est sous ces réserves que l'orateur accepte la motion qu'il a signée.

M. Schultess propose, au nom du Conseil fédéral, une nouvelle formule de la motion. Les futures relations commerciales de la Suisse influeront beaucoup sur la situation du sol industriel et, par conséquent, sur les conditions du travail. A tout prendre, l'harmonie des conceptions ne s'est rencontrée que sur un seul des articles du programme : l'assurance-vieillesse et invalidité. Encore, faut-il constater de grosses divergences au sujet de l'organisation de cette nouvelle assurance sociale. Les Romands, en particulier, voudraient que l'intervention fédérale dans ce domaine se manifestât simplement par de larges subventions aux cantons. Les expériences récentes sur le terrain de l'assurance-accidents font redouter toute nouvelle centralisation bureaucratique.

On a effleuré aussi la question de la révision totale de la constitution. En général, l'opinion de l'assemblée n'est pas favorable à ce brame basé sur la révisionnisme dans les circonstances actuelles. A tout prendre, l'harmonie des conceptions ne s'est rencontrée que sur un seul des articles du programme : l'assurance-vieillesse et invalidité. Encore, faut-il constater de grosses divergences au sujet de l'organisation de cette nouvelle assurance sociale. Les Romands, en particulier, voudraient que l'intervention fédérale dans ce domaine se manifestât simplement par de larges subventions aux cantons. Les expériences récentes sur le terrain de l'assurance-accidents font redouter toute nouvelle centralisation bureaucratique.

Parmi les problèmes à résoudre dans un prochain avenir, viennent au premier rang l'assurance-vieillesse et invalidité. Une commission d'experts est chargée d'étudier les diverses manières de réaliser cette réforme.

Il y aura lieu aussi de reviser la loi sur les assurances-accidents et maladie.

L'assurance contre le chômage est engagée dans une bonne voie, par l'accord des patrons et des ouvriers. La Confédération ne pourra intervenir dans ce domaine qu'avec la participation des cantons. La question de la durée du travail se résoudra le mieux par une entente entre le patronat et le travail et par la voie de la réglementation internationale. Cette question sera posée au congrès de Paris.

Les revendications ouvrières tendent généralement à obtenir la semaine de 48 heures. Plusieurs industries sont disposées à entrer dans cette voie. Avec de la bonne volonté, on finira par s'entendre. Pour cela, une conversion des esprits est plus efficace qu'une révision constitutionnelle.

Prochainement, le Département d'économie publique proposera la création d'un office des salaires, afin de régler par cette voie les conflits du travail. Nous avons déjà, par voie d'ordonnance, favorisé la création d'offices de conciliation.

Quant à la participation des ouvriers aux bénéfices, c'est une question des plus difficiles à résoudre. Il faut se garder ici d'ouvrir d'illusions perspicaces.

La participation aux bénéfices, qui ne se comprendrait pas sans la participation aux pertes, serait la source de nombreux conflits entre le patronat et le travail. Il faut donc être prudent dans l'établissement de notre programme de réformes sociales au brame-bas d'une révision totale de la constitution. Quant au plan financier, l'orateur estime qu'il faudra demander aussi aux impôts indirects, tels que les impôts sur le tabac et sur les alcools, une part de contribution aux dépenses des futurs œuvres sociales.

M. Pierre de Meuron (Neuchâtel) voit dans la motion Usteri une réponse à la motion Scherrer-Füllmann. Une révision totale de la Constitution créerait une agitation dangereuse, qui bînerait à bon droit la Suisse romande. Bien que l'orateur n'ait pas signé la motion, il accepte dans le projet que la présence soit donnée à l'assurance-vieillesse et invalidité. Mais cette assurance ne doit pas devenir une institution bureaucratique fédérale. Les expériences de

Nouvelles du jour

L'accélération des travaux de la conférence de Paris.

Le correspondant spécial du *Daily Telegraph*, à Paris, dit que, dans les cercles de la conférence, on croit que l'élaboration des conditions de paix par les Alliés pour tous les Etats sera terminée avant la date fixée, c'est-à-dire pour la fin de mars. On compte même avec la possibilité qu'elle sera terminée vers le milieu de mars, les Alliés ayant reconnu la nécessité d'une accélération.

Le correspondant spécial du *Times* à Paris télegraphie à son journal :

« En ce qui concerne le refus des différents gouvernements bourgeois de Russie de se rendre à la conférence de l'île des Princes, rendez-vous à Prague, certain ecclésiastique qui du nom de Zahradař a formulé les demandes suivantes, qu'il priait d'adresser au Saint-Siège : élection des évêques par les prêtres et les fidèles du diocèse, usage de la langue tchèque dans la liturgie, censure des lettres pastorales par le conseil épiscopal, présence du curé de la paroisse à la cérémonie de la crémation, abolition du célibat ecclésiastique, et, pour couronner le tout par une histoire tragique, révision du procès de Jean Huss (condamné comme hérétique par le concile de Constance et brûlé par l'autorité séculière, selon les usages du temps). En reconnaissance du bon accueil de ces propositions votées presque unanimement par une assemblée triée sur le volet, le pré-tendu clergé tchèque, par l'organe de Zahradník, promettait au Saint-Siège tout son appui pour le rétablissement du pouvoir temporel ! Le Pape demande autre chose de ces dévoys. »

On se doutait qu'il se passait dans les armées, au cours de la grande guerre, des événements de la plus haute gravité. Il y a eu, ici ou là, des révoltes provoquées par la persistance des opérations militaires et qui auraient pu produire une débâcle.

Un journal de Budapest publie un mémoire secret adressé à la chancellerie de l'empereur Charles, dans lequel, le 25 octobre 1918, on annonçait que l'archidiacre Joseph, malgré son intervention personnelle, n'était pas arrivé à détourner les divisions hongroises combattant sur le front italien de leur intention de rentrer immédiatement au pays. L'archidiacre déclarait qu'il n'osait pas se rendre encore une fois auprès des divisions occupant le haut plateau d'Asiago et il recommandait de conclure rapidement un armistice afin d'éviter la dissolution complète de l'armée austro-hongroise.

Il manque encore les résultats de quatre circonscriptions pour qu'on connaisse la composition de la Constituante prussienne.

Jusqu'à présent, les socialistes majoritaires auraient 129 sièges ; les socialistes indépendants, 21 ; les catholiques, 64, dont quatre échus à des Hanoivriens protestataires ; les conservateurs protestants, 37 ; les radicaux, 56 ; les nationaux-libéraux, 17.

L'effet de la députation socialiste majoritaire — si le chiffre est exact — dépasse ce à quoi on pouvait s'attendre. Dans l'élection pour l'Assemblée nationale allemande, le 19 janvier, le parti socialiste prussien avait fait passer quatre-vingt-dix candidats.

Rien n'est moins populaire, en Allemagne, en ce moment, que la centralisation ; il n'y a rien contre quoi les esprits soient plus prévenus que l'idée d'une hégémonie de la Prusse dans le nouveau système politique.

Aussi le gouvernement provisoire de Berlin, au moment de paraître devant l'assemblée nationale, sent-il la nécessité de céder une partie de pouvoir et d'initiative aux gouvernements des divers Etats qui doivent, par leur réunion, former la République fédérative d'Allemagne. Il a été décidé, en conséquence, que les projets de constitution et de loi qui seront soumis à l'Assemblée nationale devront être munis de l'approbation d'une conférence des Etats confédérés. Chacun de ces Etats aura autant de délégués dans cette conférence que sa population compte de millions d'habitants. Ainsi, la Prusse aura 19 voix, la Bavière, 7, la Saxe, 5, le Wurtemberg, 3, la république de Bade, 3, la Hesse, 2, et les autres Etats, une voix chacun.

La conférence des Etats tiendra lieu de l'ancien Conseil fédéral, où la Prusse n'avait déjà que 18 voix contre 40, mais où elle exerçait la présidence, ce qui lui conférait la prépondérance.

Le peuple suisse n'a pas dissimulé pas que, sous les espèces d'un idéal éternel, il a mené à terme le meilleur et la plus grande de ses affaires ; et nous, nous laissons déjà troubler par les étrangers des sources de notre nouvelle richesse. Et quelle paix nous sera finalement imposée à nous, petits peuples du Christ ? Paix galloise ? Paix britannique ? Paix étoilée ? Eh bien ! non, assez ! l'Italie victorieuse, la plus

victorieuse des nations — victorieuse, elle-même et victorieuse de l'ennemi — aura sur les Alpes et dans sa mer la paix romaine, la seule qui lui convienne. Si c'est nécessaire, nous affronterons le nouveau complot à la manière des Arditi, une guerre dans chaque main et le couloir aux dents. Il n'est pas possible que, après cent vingt ans, le traité de Versailles renouvelle contre nous, sous une autre forme, l'infamie de Campo Formio. Après que, avec l'appui occulte ou déclaré d'une nation alliée, les escadres mêlés ont tenté de nous dérober, dans Pole, notre port naval, rencontrera-t-elle encore de la même manière, la même faute, la fraude qu'ils tentent sur le côté et les îles ? Un peuple généreux n'abandonne pas sa terre comme un équipage mercenaire abandonne le navire. Idemment, sommairement, vous préférez mourir.

Et des gens qui se disent latins veulent nous aider à mourir pour faire place à l'immobilité croate dans la loge des magistrats vénitiens et dans le baptistère d'Andrea Palladio, pour réparer l'abondant volissement fusillé du vautour austro-allemand ! Et de ces gens, il y en a au-delà

pour procurer à la Confédération des ressources exigées par ces réformes.

M. Usteri déclare accepter le texte proposé par le Conseil fédéral pour sa motion. Les autres signatures n'ont point d'objections à présenter non plus.

Au vote final, la motion, ainsi modifiée, est adoptée, à l'unanimité du Conseil.

Séance du soir

Berne, 29 janvier.

Le Conseil des Etats discute la loi sur la représentation proportionnelle.

Le rapporteur, M. Künz (Berne), mentionne d'abord la série de requêtes parvenues au bureau de la part de citoyens et de sociétés mécontents de certaines décisions. La majorité de la commission propose l'admission au Conseil national, mais elle admet le quinzième et repousse le vote obligatoire.

On entend M. Caluzzi (Tessin) et M. Rütti (Genève) qui combattent le vote cumulatif, qui favorise les minorités.

M. Weltstein (Zürich) se déclare partisan du vote cumulatif.

L'entrée en matière est décidée sans opposition. Le titre de la loi et les trois premiers articles sont adoptés d'après le texte de la commission.

Le Conseil s'occupe encore du projet sur les cautionnements des sociétés d'assurance. Le projet est adopté par 34 voix, et la séance est levée à 6 h. 15.

Au Conseil national

Berne, 29 janvier.

Le renouvellement de l'impôt de guerre, revu du Conseil des Etats, a occupé, mercredi matin, le Conseil national.

Un débat nouveau et important a suivi ce matin. Le Conseil des Etats a approuvé, le soir, à l'unanimité, une formule d'entente : payement, par les impôts de guerre et par l'impôt sur les profits de guerre, des dépenses de mobilisation à fin 1918. L'impôt de guerre renouvelé devait assurer un renouvellement net de cinq cent à six cent millions, en seize ans.

Cette formule d'entente était assurée d'une grande majorité au Conseil national aussi ; mais, de deux côtés opposés, arrivent des propositions qui nécessitent une discussion. Les libéraux du Centre reprennent, malgré l'attitude de MM. de Meuron et Rütti, leur résistance déterminée contre l'impôt renouvelé ; d'autre part, un groupe de radicaux tessinois, derrière le dépeau de M. Rothenberger, présentent un amendement disant que deux cent millions fournis par les impôts réalisés sur les bénéfices de guerre seraient réservés pour l'assurance-vieillesse.

M. Musy, rapporteur de la commission, dénonce aussi la gravité de la manœuvre financière que M. Rothenberger et consort vont tenter ; si elle réussissait, toute la base de la formule d'entente serait bouleversée, car l'impôt de guerre répété devrait rapporter alors deux cents millions de plus, c'est-à-dire que la durée de l'impôt de guerre se trouverait prolongée de seize à vingt-quatre ans. Le directeur de la *Gazette de Zurich*, M. Meyer, a soutenu le même point de vue ; la seule politique financière qui rend possibles les réformes sociales, dit-il, c'est d'alléger le budget de l'Etat aussi complètement que possible des dettes énormes qui pèsent sur lui. Le chef du département des finances, M. Motta, n'a pas manqué de combattre la proposition de M. Rothenberger comme une des idées les plus maladroites qui ait jamais été avancée. Le Conseil fédéral est unanimement à renouveler catégoriquement cette tentative de soustraire le produit de l'impôt direct au service d'amortissement de la dette de guerre. L'entente conclue au Conseil des Etats s'effondrerait par la victoire de la proposition Rothenberger.

M. Motta a combattu, d'autre part, les idées de M. Mauroli. Le Centre libéral ne veut consentir qu'à une seule répitition de l'impôt de guerre et laisser aux générations nouvelles le soin de rembourser la dette. Le Centre libéral, dont

M. de Cérenville se fait encore l'interprète, agit par peur que l'impôt renouvelé pendant seize ans ne devienne à l'impôt permanent. M. Motta a fait remarquer que c'est précisément le Centre libéral qui a demandé que la durée des périodes de perception fut portée de trois à quatre ans, et ce sont les banquiers genevois qui ont patronné l'échelonnement de l'impôt sur une longue série d'années. Jamais on n'aurait réussi à une raison de l'initiative socialiste en faveur de l'impôt permanent et on ne s'était pas déclaré prêt à faire supporter le gros de la dette de guerre aux classes aisées.

Les socialistes, par l'organe de M. Müller, se sont ralliés à la proposition Rothenberger. L'argumentation du maire de Berne a été très simple : en enlevant deux cents millions sur les recettes réalisées par l'impôt sur les bénéfices de guerre, on prolonge fortement la série des renouvellements de l'impôt de guerre ; cela conduit fatallement à l'impôt permanent, ce qui suit aux socialistes.

Au cours du débat, MM. Meyer et Motta se sont prononcés pour l'affection du produit des impôts de consommation (tabac, alcool, etc.) aux caisses sociales. M. Müller a fait la réserve que seuls les monopoles seront acceptés par les socialistes.

Interrompu après midi, les débats ont été repris à 4 heures et demie. Les amis de M. Rothenberger ont profité de l'interruption pour s'organiser. Ils envoient MM. Wild, Sulzer, Schär, Hitler et Machler à la bataille. M. Wild fait des variations sur la fameuse thèse que l'occasion fait le larron. On a trouvé quelques centaines de millions pour payer les dépenses de mobilisation, dit-il ; comment refuser de prendre deux cents millions dans le lac et de les verser au fond de l'assurance-vieillesse ?

Après le représentant des arts et métiers salzgallois, c'est le grand industriel tessinois, M. Salziger, qui appelle l'idée de paix dans le service de la dette en faveur des œuvres sociales. La farce subite de la guerre arrête l'ascension de la dette qu'on croit devoir monter davantage ; pourquoi, dès lors, ne pas consacrer une partie de la « couverture » à des biens sociaux ?

M. Schär, de Bâle, est enthousiaste de cette idée, tout en admettant que l'assurance-vieillesse doit être assise sur des bases plus solides encore.

Comme en décembre, M. Hitler courre de son nom le sablage du service de la dette, bien qu'il soit président de la Banque nationale !

Enfin M. Machler, de Saint-Gall, a à front d'attaquer le Département des finances, auquel il reproche « une fausse politique financière », celle-ci ne prévoyant pas les réformes sociales. M. Machler dit cela au moment même où il s'ertue à repousser en pleine mer la barque de l'impôt de guerre, qui allait heureusement atteindre le port aménagé par le Conseil des Etats !

On voit que l'assaut était bien combiné. Les radicaux de la Suisse allemande paraissent décidés à faire des projets d'assurance-vieillesse leur plate-forme électorale pour le renouvellement de la Chambre.

Mais la réaction n'a pas tardé. C'est d'abord M. Gaffisch, des Grisons, qui a refusé son concours à une proposition qui revête la grave question des retraites pour la vieillesse à une simple question tactique, avant même que le peuple se soit prononcé.

M. Speiser a porté un coup décisif à la motion Rothenberger. Il a dit que l'opération proposée ne favoriserait pas sensiblement la réalisation des retraites pour la vieillesse, tandis que le paiement de deux cents millions pratiquée sur le réceptacle de l'impôt ferait monter à huit cents millions la somme à récupérer par l'impôt.

Le débrouillard du député radical saint-gallois, M. Machler, a provoqué deux déclarations vis-à-vis de la Suisse allemande paraissant décidées à faire des projets d'assurance-vieillesse leur plate-forme électorale pour le renouvellement de la Chambre.

Mais, à peine la portière du fumoir retombée, elle avait fait quelques pas dans la pièce, qu'elle s'était arrêtée, tout son être secoué par un frisson terrible.

Olivier était là, dans le grand fauteuil voisin de la table à écrire, où il se plaignait à fumer. Un horrible silence... Puis le silence... Un terrible silence... Et le bras qui l'étreignait s'était desserré... Et le grand corps s'était écroulé sur le tapis. Un filet de sang coulait, du front troué, près de la tempe.

Ah ! cet instant !... Était-il possible que, jamaïs, elle pût oublier un seul détail... Tous, même les plus insignifiants, semblaient incrustés en son cerveau... Elle se rappelait le choc du revolver, tombant de sa main. Le dessin de la sanglante tache qui, peu à peu, s'agrandissait sur le col, puis sur le plastron de la chemise, après avoir rayé la joue... Elle se rappelait le mouvement instinctif qui, après les premières minutes de stupeur, l'avait penchée vers le visage décoloré dont des lignes devenaient rigides. Pas un muscle ne bougeait... Les yeux qui semblaient la regarder, grands ouverts, étaient fixes, vides d'expression.

Alors, écrasée par l'épouvante, elle s'était prise à trembler.

— On dirait qu'il est mort... Est-ce que vraiment je l'ai tué ?

— Je m'assieds, je l'aurais dit ?

Penchée vers le corps toujours immobile, elle le considérait fixement, envahie par une forte impression de cauchemar, se demandant si elle n'avait pas de voir le drame de bûcheron pour l'atteindre dans l'affreux état.

— Laissez-moi aller... ou je tire... Je vous jure que je tire... Et vous le savez, je tire bien !

Mais non, il ne bougeait pas... Si raide !...

glacé sur l'enthousiasme des partisans de M. Rothenberger. Ils ont compris que le problème financier n'est pas un problème très difficile, et que ceux qui veulent avancer sur ce terrain sans prendre garde aux conditions complexes de la situation risquent d'aboutir dans une impasse.

On votera jeudi matin sur l'amendement Rothenberger.

La question du Luxembourg

La dynastie Bragance-Luxembourg

(De notre correspondant particulier)

L'abdication de la grande-duchesse Marie-Adélaïde au profit de sa sœur Charlotte est un événement si important dans l'histoire du grand-duché qu'il a demandé que la durée des périodes de perception fut portée de trois à quatre ans, et ce sont les banquiers genevois qui ont patronné l'échelonnement de l'impôt sur une longue série d'années. Jamais on n'aurait réussi à une raison de l'initiative socialiste en faveur de l'impôt permanent et on ne s'était pas déclaré prêt à faire supporter le gros de la dette de guerre aux classes aisées.

Les socialistes, par l'organe de M. Müller, se sont ralliés à la proposition Rothenberger. L'argumentation du maire de Berne a été très simple : en enlevant deux cents millions sur les recettes réalisées par l'impôt sur les bénéfices de guerre, on prolonge fortement la série des renouvellements de l'impôt de guerre ; cela conduit fatallement à l'impôt permanent, ce qui suit aux socialistes.

Le cours du débat, MM. Meyer et Motta se sont prononcés pour l'affection du produit des impôts de consommation (tabac, alcool, etc.) aux caisses sociales. M. Müller a fait la réserve que seuls les monopoles seront acceptés par les socialistes.

On connaît suffisamment les faits politiques qui, depuis 1915, n'ont cessé de troubler le grand-duché. Ces dissensions politiques contribuent non seulement à creuser plus profond le fossé qui sépare déjà antérieurement les deux grands groupes de la Chambre des députés, mais elles font surtout l'effet de la haine forte qui anime les libéraux et les socialistes envers la grande-duchesse, en particulier et la dynastie régnante en général. Leurs menées ont malheureusement eu plein succès, en ce sens que les gouvernements de plusieurs pays amis du Luxembourg s'alignent pour se déclarer de la république française, déclaraient nettement hostile à la dynastie luxembourgeoise.

Encouragé par l'attitude éminemment conciliante et correcte des généraux de l'Entente, le gouvernement grand-ducal avait fait demander au gouvernement français si la visite d'une mission luxembourgeoise à la capitale française aurait l'agrément des meilleurs dirigeants. Cette visite aurait eu pour but de s'entendre au sujet des questions économiques et politiques. Peu de temps après cette démarche, le maréchal Foch, dont le quartier général est à Luxembourg même, annonça au ministre d'Etat luxembourgeois qu'on agréait la démarche luxembourgeoise à Paris. En conséquence, les ministres britanniques placent le règlement des disputes internationales au premier rang des fonctions de la Société des nations. Mais on espère que, dans cette activité, seront compris aussi l'assistance aux nouveaux Etats, le contrôle du commerce, des armes et des munitions, le maintien de la liberté de transit et des relations commerciales, une juste étude des problèmes économiques, sanitaires, et autres problèmes internationaux du travail.

Relativement à l'organisation du projet de sociétés, on prévoit une conférence générale de tous les délégués du conseil exécutif.

Pour le présent, l'Allemagne sera exclue ; mais cette exclusion ne doit pas être prolongée sans nécessité.

Le projet anglais pense que l'abolition de la conscription ne constitue pas une mesure suffisante, mais qu'il convient de stipuler qu'aucune nation n'a le droit de maintenir de force armée sur pied, ce qui indiquerait l'intention de l'utiliser dans des buts agressifs.

Paris, 29 janvier.

Mardi soir, a eu lieu, sous la présidence de M. Léon Bourgeois, un banquet des délégués des Etats. M. Klotz représentait le gouvernement.

M. Bourgeois a déclaré qu'il pensait pouvoir communiquer dans quelques jours aux gouvernements alliés les principes sur lesquels s'est faite l'unanimité du gouvernement.

Paris, 29 janvier.

Mardi soir, a eu lieu, sous la présidence de M. Léon Bourgeois, un banquet des délégués des Etats. M. Klotz représentait le gouvernement.

M. Bourgeois a déclaré qu'il pensait pouvoir communiquer dans quelques jours aux gouvernements alliés les principes sur lesquels s'est faite l'unanimité du gouvernement.

Paris, 29 janvier.

(Havas.) — Les représentants des grandes puissances se sont réunis de onze à treize heures. Ils ont entendu M. Dimowsky, un des délégués de la Pologne, le second n'étant pas encore arrivé à Paris. Ils se réuniront de nouveau dans l'après-midi. Ils entendent MM. Kramarcz et Benes, délégués tchèques-slovaques.

La grande flotte anglaise

D'après une dépêche de Londres, la dispersion de la grande flotte anglaise a commencé. Depuis le 4 août 1914, elle était restée concentrée à basse mer, dans les eaux du nord de l'Angleterre. Ses unités reviennent à leur situation d'avant-guerre. La seconde escadre des croiseurs de bataille a déjà quitté le port de Firth pour son port d'attache.

Le rythme du chant et sa tonalité varient selon la coloration du tapis. Si les couleurs sont peu intenses, c'est une mélodie monotone sur deux ou trois notes. Si, au contraire, les couleurs sont vives, le chant s'anime, s'élève, jusqu'à devenir le plus bruyant des choeurs.

Le rythme du chant et sa tonalité varient selon la coloration du tapis. Si les couleurs sont peu intenses, c'est une mélodie monotone sur deux ou trois notes. Si, au contraire, les couleurs sont vives, le chant s'anime, s'élève, jusqu'à devenir le plus bruyant des choeurs.

Le rythme du chant et sa tonalité varient selon la coloration du tapis. Si les couleurs sont peu intenses, c'est une mélodie monotone sur deux ou trois notes. Si, au contraire, les couleurs sont vives, le chant s'anime, s'élève, jusqu'à devenir le plus bruyant des choeurs.

Le rythme du chant et sa tonalité varient selon la coloration du tapis. Si les couleurs sont peu intenses, c'est une mélodie monotone sur deux ou trois notes. Si, au contraire, les couleurs sont vives, le chant s'anime, s'élève, jusqu'à devenir le plus bruyant des choeurs.

Le rythme du chant et sa tonalité varient selon la coloration du tapis. Si les couleurs sont peu intenses, c'est une mélodie monotone sur deux ou trois notes. Si, au contraire, les couleurs sont vives, le chant s'anime, s'élève, jusqu'à devenir le plus bruyant des choeurs.

Le rythme du chant et sa tonalité varient selon la coloration du tapis. Si les couleurs sont peu intenses, c'est une mélodie monotone sur deux ou trois notes. Si, au contraire, les couleurs sont vives, le chant s'anime, s'élève, jusqu'à devenir le plus bruyant des choeurs.

Le rythme du chant et sa tonalité varient selon la coloration du tapis. Si les couleurs sont peu intenses, c'est une mélodie monotone sur deux ou trois notes. Si, au contraire, les couleurs sont vives, le chant s'anime, s'élève, jusqu'à devenir le plus bruyant des choeurs.

Le rythme du chant et sa tonalité varient selon la coloration du tapis. Si les couleurs sont peu intenses, c'est une mélodie monotone sur deux ou trois notes. Si, au contraire, les couleurs sont vives, le chant s'anime, s'élève, jusqu'à devenir le plus bruyant des choeurs.

Le rythme du chant et sa tonalité varient selon la coloration du tapis. Si les couleurs sont peu intenses, c'est une mélodie monotone sur deux ou trois notes. Si, au contraire, les couleurs sont vives, le chant s'anime, s'élève, jusqu'à devenir le plus bruyant des choeurs.

Le rythme du chant et sa tonalité varient selon la coloration du tapis. Si les couleurs sont peu intenses, c'est une mélodie monotone sur deux ou trois notes. Si, au contraire, les couleurs sont vives, le chant s'anime, s'élève, jusqu'à devenir le plus bruyant des choeurs.

Le rythme du chant et sa tonalité varient selon la coloration du tapis. Si les couleurs sont peu intenses, c'est une mélodie monotone sur deux ou trois notes. Si, au contraire, les couleurs sont vives, le chant s'anime, s'élève, jusqu'à devenir le plus bruyant des choeurs.

Le rythme du chant et sa tonalité varient selon la coloration du tapis. Si les couleurs sont peu intenses, c'est une mélodie monotone sur deux ou trois notes. Si, au contraire, les couleurs sont vives, le chant s'anime, s'élève, jusqu'à devenir le plus bruyant des choeurs.

Le rythme du chant et sa tonalité varient selon la coloration du tapis. Si les couleurs sont peu intenses, c'est une mélodie monotone sur deux ou trois notes. Si, au contraire, les couleurs sont vives, le chant s'anime, s'élève, jusqu'à devenir le plus bruyant des choeurs.

Le rythme du chant et sa tonalité varient selon la coloration du tapis. Si les couleurs sont peu intenses, c'est une mélodie monotone sur deux ou trois notes. Si, au contraire, les couleurs sont vives, le chant s'anime, s'élève, jusqu'à devenir le plus bruyant des choeurs.

Le rythme du chant et sa tonalité varient selon la coloration du tapis. Si les couleurs sont peu intenses, c'est une mélodie monotone sur deux

RÉDACT

ADMINISTRAT

BUREAU DES ABO

Imprimerie Suisse Cat

Fribourg (Suisse)

RECHERCHE

Séances Fr. 2,20 1 matin

Mémoires Fr. 4 - 10 -

Tous les bureaux de poste peuvent faire les prix d'abonnement et une partie de 10 centimes sont payables au chèque post

et le

Nou

La confé

des traités

La conférence de Paris

abordé la question capital

l'Allemagne. Elle a à s'occu

du sort des colonies alle

puissances victorieuses

ment se partager. Les diff

des non pas avec l'Allemag

sulte pas, mais entre les p

trouvent en présence de troi

Un traité entre la Gr

France et l'Italie, touchant

la côte adriatique, et don

incompatibles avec les am

Slaves et des Tchéco-Slov

Un traité entre la Gr

le Japon, aux termes duqu

du Pacifique doivent étre

Japon;

Un traité entre la Gr

le ro du Hedjaz, stipulant

faire partie du territoire qu

Hedjaz.

Concilier ces traités, qui

formule du ut des, est si ar

ralement d'avis de les rega

avenus.

Le correspondant spéci

mande à son journal que la

conférence à l'île des Prince

prise. Jusqu'ici, les grande

savent pas encore quelle se

démarche en cette affaire.

Le correspondant de l'Evening Sun dit qu'il y a t

que M. Taft remplacera M.

délégué américain à la conf

lorsque le président rentrera

On considère, en général,

« acceptable », car, quoiqu

est à personna grata » auprès

de l'opposition. Il est le seul

Etats-Unis encore vivant et

fiance du Labour Party am

Au cours d'une assemblée

Club » de Toronto, réuni le

Taft a fait un appel éloquent

la Ligue des nations et il a i

cessité d'entretenir des rela

cordiales avec l'Angleterre.

Le chef du gouvernement

promet pas de défendre son

Il se déclare prêt à examiner

sances de l'Entente la poss

lution. Cela fait présager q

livrer l'ex-souverain si on

impérument.

La question du divorce,

Parlement provisoire de V

tative des membres sociali

nément, a été résolue, com

par un vote de rejeter que

le projet gouvernemental

sociaux et 11 membres du p

du centre (conservateurs-l

que le divorce a été soutenu

ocialiste, le groupe des libé

guises autour de lui. Elle do

laisse tranquille.

L'Etat de Frib

exposera en vente à

brique, dans le hôtel

Chatillon, jeudi

février, les bois

feu designé ci-apr

40 mètres de côté

20 mètres de sapin ; 5000 fagots de coupe et d'échaf

10 tas de dé

Rendez-vous dès 8 h à 9 h, au port de

Glâne.

Tous les bois déposent à portée de char.

L'Inspecteur des Forêts du 1^{er} Arrond.

J. Darbelley.

Nous bondons par carnet

4 1/2 %, à 6 mois ou un an

5 %, et à 3 ou 5 ans 5 1/4 %.

Banque E. ULDRY & C°

Fribourg

En vente à la Librairie catholique

130, place Saint-Nicolas

et Avenue de Pérrolles, 38, Fribourg

Dans toutes les pharmacies

prescrite par les médecins

S. A. P. 2819 L à Publicitas S. A., Lausanne.

780

Maison de commerce de

Lausanne demande à louer

un magasin

ou local

à un premier étage, pour

bureau, dans le centre de

la ville. — Adresser offres

écrites, avec situation et

prix, sous P 2819 L à

Publicitas S. A., Lausanne.

780

ON DEMANDE

JEUNE HOMME

catholique, libéré des école

pour aider aux travaux

de la campagne. Bonne

occasion d'apprendre la

langue allemande. Vie de

famille. Gages selon ent

S'adresser à M. Joseph

Schwyzer, cultivateur,

Liesberg, Jura Bernois.

780

Grippés,

convalescents,

personnes anémiques

faire usage du

TONIQUE DECROUX

Grande vente. Nombreuses

attestations. On demande

des dépositaires. — S'adresser à Félix

Decroux, Bulle. 729

Bureau régional pour les œuvres

en faveur du soldat

NEUCHATEL

pour toutes leurs demandes d'employés de tout

genre. Les dons de toute nature pour nos soldats

sont toujours reçus par notre bureau avec

les plus vifs remerciements.

SAVON 72 %

Caisse de 10 morceaux de

350 gr. la caisse 155 fr.

CHICOREE

La caisse de 120 paquets de 200 gr. 90 fr. échan

tilion sur demande.

Louis MAYOR,

Produits alimentaires,

— GENÈVE —

On achète

des bouteilles au plus

haut prix; on se rend à domicile. Dépot à la Rue de l'Industrie, 8, Fribourg.

TAXES DE LA GRENETTE

Vendredi 30 janvier, à 8 h 30 du soir

Sous les auspices de la Société fribourgeoise des Officier

CONFÉRENCE

de M. le major GOUDET

Trois mois avec les armées britanniques

PRIX DES PLACES :

Réservez 2 francs; Entrée 1 franc

Billet à l'avance dans les magasins de cigarettes

chez Remond, rue du Théâtre; à la Havane, n

de Romont; au Vieux, avenue de la Gare.

Les épargnes

confiées à la Caisse d'Epargne de la ville de

Fribourg, Grand'Rue, N° 4, jouissent de l'exemption de tout impôt jusqu'à concurrence de 1200 fr.

Taux d'intérêt bonifié 4 1/4 %

ATELIERS MÉCANIQUES S. A.,

Vallamand dessous.

Travaux d'assainissement

LA FABRIQUE DE PRODUITS EN CIMENT

S. A., Pérrolles, Fribourg, à l'avantage d'indus

mer les communes et syndicats de drainage qui

peut livrer immédiatement des drains en ciment de 12 à 30 cm. de diamètre, à des conditions avantageuses. Prix courant sur demande.

Bureau : AVENUE DU MIDI, 10

Téléphone 348

Plusieurs voitures automobiles

sont à enlever tout de suite : types pour docem

tiers et camions pour 1000, 700 et 800 kg., tous

état et vendus de confiance. Prix exceptionnel

avant la vente prochaine.

Lavachez, Garage Bergières, Lausanne

Téléphone 1664.

Vente de bois de feu

L'Etat de Frib

exposera en vente à

brique, dans le hôtel

Chatillon, jeudi

février, les bois

feu designé ci-apr

40 mètres de côté

20 mètres de sapin ; 5000 fagots de coupe et d'échaf

10 tas de dé

Rendez-vous dès 8 h à 9 h, au port de

Glâne.

Tous les bois déposent à portée de char.